



## comment faire pour revoir nos petite enfants

Par **Kkatia**, le **15/01/2011** à **06:36**

Après un différent avec le petit ami de notre fille , celui ci refuse que nous voyions nos 3petits enfants depuis août lesquels nous voyions tous les jours auparavant;les petits ne comprennent pas la situation et sont malheureux ( 5 ans 4 ans et 3 ans) après une demande de conciliation à l'amiable refusée par ma fille si nous faisons un acte en justice auront nous gain de cause pour obtnrir un droit de visite sans présence des parents

Par **Christophe MORHAN**, le **15/01/2011** à **14:57**

Impossible en cette matière de répondre par oui ou non, l'intérêt de l'enfant préside et en cas de difficultés c'est le juge aux affaires familiales qui aura le dernier mot.

Article 371-4 du code civil

Modifié par Loi n°2007-293 du 5 mars 2007 - art. 8 JORF 6 mars 2007

L'enfant a le droit d'entretenir des relations personnelles avec ses ascendants. Seul l'intérêt de l'enfant peut faire obstacle à l'exercice de ce droit.

Si tel est l'intérêt de l'enfant, le juge aux affaires familiales fixe les modalités des relations entre l'enfant et un tiers, parent ou non.

plusieurs solutions:

- la mesure de médiation familiale soit hors procédure soit dans de le cadre d'une procédure.
- procédure contentieuse devant le Juge aux affaires familiales.

Par **maryvonne**, le **15/01/2011** à **19:41**

je vous souhaite beaucoup de courage .Je suis à peu près dans la meme situation . Difficile à vivre .

Par **Laure11**, le **15/01/2011** à **20:01**

Kkatia,

Vous voyiez vos petits-enfants tous les jours.

Faites une requête en courrier recommandé AR au JAF auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend le domicile des parents.

Vous demandez au JAF un mercredi et un week-end par mois.

Dans la mesure où vous entreteniez très régulièrement des relations avec vos petits-enfants, je ne pense pas que le JAF vous refuse, soit un droit de viste, soit un droit d'hébergement.

Un avocat n'est pas obligatoire, mais si vous avez la possibilité d'en prendre un, n'hésitez pas.

Bon courage.

Par **Laure11**, le **15/01/2011 à 20:02**

**[s]maryvonne,[/s]**

Je vous souhaite également beaucoup de courage...

Ce sont des situations très dures à vivre.

Mais gardez espoir.